



DCM DU 6 JUIN 2024

Dossier suivi par :  
Direction générale  
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.146

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 6 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 31 mai 2024 - **Date d'affichage** : 14 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**22 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER et Rozenn PIEL.

**7 excusés** : Messieurs Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Laëtitia NOËL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

**6 pouvoirs** : M. Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mme Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) et Mme Anne VIOT (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES.

## ACQUISITION VILLE A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE BA196 SITUÉE A L'ARRIÈRE DU 24, RUE DE LA FONTAINE – PROPRIÉTÉ DE NÉOTOA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'avis favorable de la Commission n°2 « Urbanisme, Services Techniques, Environnement, Sécurité, Commerce », réunie en date du 30 Mai 2023 ;

VU la délibération du Conseil Municipal 15.168 en date du 25 Septembre 2015 actant cette cession, laquelle n'a pas été mise en œuvre ;

VU le courriel d'accord de Neotoa sur les conditions de cession foncière reçu en date du 02 Avril 2024 confirmant les accords passés en 2015 ;

La commune de Liffré a réaménagé courant 2015 la circulation et les stationnements situés autour de sa propriété sise 24, rue La Fontaine.

Les places de stationnements existantes étaient insuffisantes en nombre à l'époque et la circulation autour de ce bâtiment était compliquée car peu large.

Aussi, la commune de Liffré a donc porté la création de nouvelles places de stationnement permettant d'accroître son nombre et également de fluidifier la circulation autour de ce bâtiment.

Pour permettre cet aménagement, il était nécessaire d'acquérir un peu de terrain (repéré en rouge ci-dessous) sur l'espace vert des logements appartenant à NEOTOA et situés place Georges Brassens. Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée section BA76p devenue BA196, et ce pour une surface de 115 m<sup>2</sup>.



Les conditions de cette acquisition au bénéfice de la Ville sont les suivantes et correspondent aux conditions évoquées dans les négociations actées en 2015, à savoir :

- Il est proposé à la Ville d'acquérir l'emprise foncière identifiée plus haut à titre gracieux,
- Les frais de notaire et de géomètre afférents à cette cession seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BA n°76p devenue BA196, appartenant à Neotoa, pour une surface de 115 m<sup>2</sup> ;
- **DIT** que l'acquisition sera réalisée à titre gracieux ;
- **DIT** que les frais de notaire et de géomètre afférents à cette acquisition seront à la charge exclusive de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,  
Le Maire,  
Guillaume BÉGUÉ

